



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 23579

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les souhaits exprimés par l'Association des paralysés de France concernant l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées. L'APF demande la clarification des compétences entre l'assurance maladie et le département en ce qui concerne le financement des foyers à double tarification. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23579

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1999, page 161